

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 18 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Clément JACQUEMOMOZ, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS,

Absent excusé : Michel FORAY (pouvoir à Clément JACQUEMOMOZ),

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la demande de subvention au titre du F.D.E.C. 2018 pour la barrière sur la voie communale n° 2 des Landaz.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 MARS 2018 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE :

Conformément à la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 et à l'article L.2224-5 du Code Général de Collectivités Territoriales, le Maire présente le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, établi à partir des données de l'année précédente.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce document, qui est mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et à disposition du public en mairie.

Le Maire informe que le dossier pour la protection des périmètres des captages est à la Direction Départementale des Territoires de la Savoie pour avis, avant la réalisation de l'enquête publique.

3 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE REPIDON - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE DEPARTEMENT :

Le Maire rappelle le projet d'aménagement, validé avec le Conseil Départemental de la Savoie, en vue de la sécurisation de l'accès à la Route Départementale n° 207 du hameau de Repidon.

La démolition de la grange située à l'entrée du hameau au début de l'année 2016, a nettement amélioré la visibilité du carrefour.

Le projet d'aménagement, tenant compte des différences de niveaux, consiste en l'élargissement de l'accès principal de la voie communale n° 13 de Repidon sur la R.D. 207 avec la suppression du second accès (non revêtu). Les eaux pluviales issues de la voie communale seront canalisées.

4 entreprises ont été consultées : EIFFAGE, SIORAT, DUVERNEY et SER TPR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de travaux de l'entreprise SER TPR d'un montant de 22 066 € H.T. pour l'aménagement de ce carrefour ainsi que le devis de 4 845 € pour la mise en enrobé de la voie communale non revêtue, autorise M. le Maire à signer les documents afférents ainsi que la convention technique d'occupation du domaine public et des modalités de gestion avec le Département.

Les travaux seront programmés à compter du 18 juin prochain.

4 - TRAVAUX DE SECURISATION DES ARRETS BUS AUX CURTETS - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE DEPARTEMENT :

Par délibération n° 2018.02.04, le Conseil Municipal approuvait les travaux de sécurisation de la R.D. n° 27 aux Curtets dans le cadre du mini contrat du Castelet. L'entreprise EIFFAGE procèdera à la réalisation de 3 plateaux surélevés le 24 mai prochain.

Un projet de convention technique d'occupation du domaine public et des modalités de gestion a été transmis et doit être validé courant juin par une seconde commission d'élus du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal se prononcera donc sur ce point au prochain conseil.

5 - CONSULTATION GROUPEE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES VOIRIES :

Une consultation pour la réfection des voiries communales a été menée en partenariat avec les mairies du Bourget en Huile, du Pontet et du Verneil.

5 entreprises ont été sollicitées : EUROVIA, S.E.R. T.P.R., SIORAT, COLAS et EIFFAGE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise EIFFAGE de Gilly-sur-Isère, ayant proposé la meilleure offre unitaire : 1365 € la tonne d'émulsion PATA, purge 33,45 € le m², grave émulsion 107,90 € la tonne, 21,70 € la plus value pour mise en œuvre manuelle.

Les travaux seront prochainement programmés avec une fin de chantier avant juillet.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE (S.D.E.S) POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Suite au diagnostic de l'éclairage public réalisé par Jean CAILLET, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux de rénovation de l'éclairage public communal pour le remplacement de 6 coffrets de commande d'éclairage public (à Repidon, au Villard, à l'Etraz, aux Fugains, au Chef-lieu et à La Provenchère) ainsi que le remplacement et l'installation de 4 luminaires led (place église, parking Chef-lieu, jeu de boules et parking au Villard) d'un montant total de 11 400,33 € H.T., sollicite l'aide financière du S.D.E.S, approuve le plan de financement (subvention SDES 3 000 €, autofinancement 8 400,33 € H.T.), demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention, s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Les nouveaux coffrets seront dotés d'une horloge astronomique. Une réunion publique sera organisée pour une consultation sur les horaires d'extinction des luminaires.

7 - DEMANDE DE CREATION DE PISTE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE :

L'entreprise BERGER sollicite la commune pour une création d'une piste d'une longueur d'environ 76 mètres linéaires sur la parcelle communale C n° 1079 située au « Champ de l'Eglise », afin de permettre l'exploitation forestière de parcelles privées situées en contrebas.

Il serait nécessaire de couper 30 m³ de feuillus sur la parcelle communale pour sa réalisation, achetés au prix de 10-12 € le m³ par le pétitionnaire.

Vu l'absence d'autres pistes dans ce secteur, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

8 - INFORMATION D'UN VIREMENT DE CREDITS :

En application des dispositions relatives aux dépenses imprévues figurent aux articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT, le Maire informe le Conseil Municipal du virement de crédits réalisé par certificat administratif pour permettre le paiement du changement du chauffe-eau au gîte 102 :

- 1 000 € sur chapitre 020 (dépenses imprévues investissement)
- + 1 000 € sur article 2135 opération 60 (aménagement gîte).

9 - MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS (C.E.T.):

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010,

Vu l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

Vu la circulaire ministérielle n°10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique du C.D.G. 73 en date du 3 mai 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les modalités suivantes de gestion du C.E.T. :

- possibilité de report de congés annuels (1 semaine / an maximum), des jours de fractionnement, des jours de récupération du titre de l'ARTT, des repos compensateurs (dans la limite de 5 jours / an, soit 35 heures),
- pas d'indemnisation des jours, ni de leur prise en compte au titre du régime de retraite additionnelle RAFF.
- Le C.E.T. peut être alimenté dans la limite de 60 jours.

10 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 73 POUR LE REMPLACEMENT DE LA BARRIERE SUR LA VOIE COMMUNALE N°2 DES LANDAZ :

Les travaux de soutènement de la voie communale n° 2 des Landaz vont être entrepris prochainement par l'entreprise FORESTIER et ont fait l'objet d'une aide financière du Département. La dépose et la remise en place de la barrière existante sur cette portion de voie reste une opération délicate. Il serait plus judicieux d'en implanter une nouvelle plus robuste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le coût d'une nouvelle barrière d'un montant de 7 117,27 € H.T., sollicite une aide financière du Conseil Départemental au titre F.D.E.C. 2018, demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention et autorise le Maire à signer le dossier et toutes les pièces afférentes.

11 - QUESTIONS DIVERSES :

DOSSIER D'URBANISME EN COURS (information des dossiers déposés) :

- Permis de construire de Mr Jérôme CHOMAZ aux Curtets : annexe abri ouvert,
- Déclaration préalable de Mme/Mr Jean-Marc OLEWSKI à La Provenchère : extension d'un abri bois,
- Déclaration préalable de Mr Donato DEBONIS au Chef-lieu : ouverture d'une fenêtre en façade Nord-Ouest,
- Déclaration préalable de Mme/Mr Christian LEDIEU au Villard : terrasse,
- Déclaration préalable de Mme Marie-Louise MEBANI au Villard : création d'une fenêtre,
- Déclaration préalable de Mme Clara ARNAULT au Defay : clôture,
- Déclaration préalable de Mme Sophie CHEVOLEAU aux Landaz : changement des fenêtres, volets et portes,
- Déclaration préalable de Mr Thierry OSTORERO au Villard : abri bois,
- Déclaration préalable de Mme Corinne PUCET au Chef-lieu : modification de façade,
- Déclaration préalable de Mr Louis-Michel TRANCHANT au Defay : division parcellaire,
- Déclaration préalable de Mme Joselyne LAFRON aux Fugains : réfection de la toiture,
- Déclaration préalable de Mr et Mme Franck MOROLDO : abri bois,

TRAVAUX :

terminés :

- mise aux normes de l'assainissement du bâtiment de la mairie : les travaux ont été réalisés par l'entreprise Roux Latour & Rolland T.P. pour un montant de 23 473,55 € T.T.C. dont une plus-value de 3 997,28 € pour le constat d'huissier, la location du brise roche et l'installation du coffret électrique pour la microstation. La participation à charge de la mairie s'élèvera donc à 5 789,42 € T.T.C (40 % du coût des travaux, subvention déduite).
- éboulement aux Fugains et V.C. le Mat - suite intempéries janvier : l'entreprise FORESTIER est intervenue pour une remise en état du terrain.

en cours :

- numérotation des maisons, dénomination des rues : les derniers panneaux sont en cours de pose...
- plateforme tri au cimetière : un aménagement a été réalisé à l'extérieur du cimetière côté Sud. Des containers de tri seront prochainement installés avec une partie réservée aux terreaux - végétaux et une autre aux matières plastiques -emballages.

à venir :

- reprise de la voie communale des Rochers : une préparation du chantier a eu lieu le 18 mai et les enrobés seront réalisés le 22 mai.
- mur de soutènement de la voie communale des Landaz : l'entreprise Forestier interviendra à compter du 22 mai. La circulation sera interdite sur une partie de la voie communale n° 2 des Landaz et du chemin rural du Léya.
- sécurisation des arrêts bus aux Curtets : l'entreprise Eiffage entreprendra les travaux de réalisation de 3 plateaux surélevés sur la R.D. n° 27. le jeudi 24 mai prochain.
- effondrement de la piste à Didier : l'entreprise VILLARD T.P. interviendra les 21 et 22 mai prochainement pour déblayer le secteur.
- assainissement église : la commune est dans l'attente de l'autorisation de démarrer les travaux du conseil départemental pour la mise en place du dispositif d'assèchement Mur Tronic.

- barrière Pic de l'Huile : les travaux ont été commandés à l'entreprise FRAISSE.
- étude de maillage avec le Syndicat des Eaux de La Rochette : l'étude a été budgétée et une consultation de bureau d'études va être menée par le Syndicat.
- vente coupes de bois : la vente de printemps aura lieu le 19 juin prochain. Volume prévisionnel de vente pour la commune : 2 500 m³.

à prévoir :

- dégagement ruisseau de la Blanchine
- devis pour la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux

Plusieurs demandes de remise en eau des bassins communaux ont été reçues en mairie. Cependant, le captage de Champenet nécessite une vigilance particulière encore à ce jour ; le fonctionnement du drain devant être régulièrement vérifié.

Une demande a été également transmise en mairie pour la réalisation d'une place PMR au Villard de La Table. Le Conseil Municipal ne donne pas suite étant donné qu'aucune disposition réglementaire ne l'impose et qu'il existe suffisamment de places disponibles.

AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- Cœur de Savoie : 42 sur 43 communes repassent à la semaine de 4 jours pour les scolaires maternelles et primaires.
- Espace Belledonne : le sentier GR 738 sera inauguré fin juin 2018..
- Transports scolaires : les inscriptions sont désormais ouvertes sur le site www.auvergnerrhonealpes.fr (n° non surtaxé mis à disposition 09 69 36 39 94). *Clôture des inscriptions le 15 juin.*

ACTIONS PARTICIPATIVES / ASSOCIATION :

- désherbage du cimetière : afin d'éviter l'utilisation des désherbants chimiques, Nelly THIABAUD propose un désherbage manuel des allées du cimetière de La Table. Nelly se charge de l'organisation de ce chantier avec l'accord du Conseil Municipal. Les personnes sensibilisées peuvent se manifester auprès d'elle (n.thiabaud@orange.fr).
- nettoyage des berges du Gelon : une matinée est organisée par la Communauté de Communes de Cœur de Savoie le samedi 2 juin prochain. Renseignements : <http://www.coeurdesavoie.fr/Evenement/1880/1181-actualites.htm>.
- projet de four au Chef-lieu : l'association LULLIE prépare les plans pour l'installation d'un four public au Chef-lieu, vers le jeu de boules.

ANIMATIONS :

- 70^{ème} critérium du Dauphiné : la course passera le vendredi 8 juin prochain sur la R.D. n° 27 aux Curtets dans l'après-midi. La circulation et le stationnement sur les accotements de la voie seront interdits.
- fête de la musique : l'association KATEDI organise pour la troisième année la fête de la musique au Pic de l'Huile le samedi 16 juin à partir de 17h30. Restauration assurée.
- Exposition dans l'église sur la vie quotidienne d'il y a 100 ans (objets - ateliers - conférences) du 23 juin au 21 juillet les samedis après-midi par l'association LULLIE.
- Exposition dans la salle des fêtes sur l'histoire du mariage du 25 juillet au 5 août les samedis après-midi par l'association LULLIE.
- « Concert - Apéritif de la Vogue » : le mercredi 15 août à partir de 18h, place de l'église.
- Chansons françaises : « l'Ecole des Voix » reviendra cette année le 19 août pour un concert dans l'église.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 29 juin 2018 à 19h30.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Jean-François CLARAZ

